



Mairie de
FONTENAILLES
77370

Téléphone 01.64.08.40.17
Télécopie 01.64.08.43.42

CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE-RENDU

LUNDI 8 JUIN 2020 – 19H30

Le Conseil Municipal de la Commune, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 08 juin 2020, au nombre prescrit par la loi, à la salle des loisirs, sous la présidence de Madame Ghislaine HARSCOËT, Maire.

Présentes : Mesdames HARSCOËT, SEVE, PEETERS, MENTEC, CALONEC C., DEJEU, STENVOT (arrivée à 19h34).

Présents : Messieurs PICODOT, PETIT, CALONEC Ph., RAMET, TESTELIN, LANOË.

Absent : M.DACQUAY.

Pouvoir : Mme SAMAKÉ à Mme SEVE

Secrétaire de Séance : Mme SEVE.

Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance à 19h33

0/APPROBATION DU COMPTE-RENDU:

Le compte rendu du 08 juin 2020 est approuvé à l'UNANIMITE des MEMBRES PRESENTS.

1/ DÉLIBÉRATION CONCERNANT LE VOTE DES TAXES 2020 – M14:

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 2311-5, R 2311-11 et R 2311-12,

Le Maire propose de ne pas augmenter le taux d'imposition des deux taxes directes locales pour l'année 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE

DECIDE de ne pas augmenter les taux d'imposition des quatre taxes directes locales, pour l'année 2020 :

	Taux de référence 2019	Taux de référence 2020
Taxe foncière (bâti)	21.98 %	21.98 %
Taxe foncière (non bâti)	69.93%	69.93 %

2/ DÉLIBÉRATION CONCERNANT LE VOTE DES SUBVENTIONS VERSÉES AUX ASSOCIATIONS ET SYNDICATS DANS LE CADRE DU BUDGET PRIMITIF 2020:

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 2311-5, R 2311-11 et R 2311-12,

Considérant que M.LANOË qui est le président de l'association « Le Lien de Fontenailles » n'a pas pris part au vote,

	NOM DE L'ORGANISME	MONTANT
ASSOCIATIONS	Gymnastique volontaire	550,00
	Association Virevolte	200,00
	Association Sportive Lycée Nangis	60,00
	Harmonie de NANGIS	150,00
	FNACA	60,00
	Les Etoiles de Fontenailles	110,00
	Le Lien de Fontenailles	600,00
	Tir à L'arc Nangissien	60,00
	La Randonnée	200,00
	TI MOUN de Fontenailles	50,00
	SYNDICATS	SMIVOM DE MORMANT
Syndicat Pédagogique de Villefermoy		175 000,00
Syndicat Fonctionnement. C.E.S.		5 500,00
AQUIBRIE		60,00
UNION DES MAIRES SEINE & MARNE		272,25
AMR 77		130,00
Contrat Annuel 2020	SACPA	825,44

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE

ACCEPTE de verser les subventions présentées dans le tableau au titre du budget primitif 2020.

3/ DÉLIBÉRATION CONCERNANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF M14 - 2020:

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 2311-5, R 2311-11 et R 2311-12,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE

APPROUVE le budget primitif communal 2020 tel qu'il lui est présenté

ARRETE les dépenses et les recettes comme suit :

- Section de fonctionnement : 1 158 677.38 €
- Section d'investissement : 897 921.35 €

4/ DÉLIBÉRATION CONCERNANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF M49 - 2020:

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 2311-5, R 2311-11 et R 2311-12,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE

APPROUVE le budget primitif Assainissement 2020 tel qu'il lui est présenté

ARRETE les dépenses et les recettes comme suit :

- Section de fonctionnement : 133 144.88 €
- Section d'investissement : 1 000 993.52 €
-

5/ DÉLIBÉRATION AUTORISANT MME LE MAIRE A ENCAISSER UN CHEQUE DE L'ASSOCIATION LE LIEN DE FONTENAILLES CONCERNANT UN DON POUR LA REFECTION DE LA TOITURE DE L'ÉGLISE:

Vu le Code Générale des Collectivités Territoriales ;

Vu l'effondrement d'une partie du plafond en bois de l'église ;

Vu les frais engagés pour la mise en sécurité de celui-ci ;

Considérant la délibération n° 44/2018 du 18/06/2018 concernant la collecte de dons délégués au lien de Fontenailles ;

Considérant le reversement des dons des particuliers pour la réfection de la toiture de l'église, effectué par le lien de Fontenailles d'un montant total de **550€**, par chèque bancaire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ

AUTORISE Mme le Maire à encaisser le chèque d'un montant de **550€** correspondant au montant total du reversement des dons des particuliers pour la réfection de la toiture de l'église.

DIT que ce montant sera imputé à l'article **10251** du **BP 2020**.

INFORMATIONS DIVERSES :

1) Travaux rue des Charmilles :

En raison des intempéries, les travaux qui devaient débutés le vendredi 5 juin ont été reportés au jeudi 18 juin.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 20h16.

Le Maire,
Ghislaine HARSCOËT

Ghislaine HARSCOËT	Didier PICODOT	Patricia SEVE <i>Procuration de Mme SAMAKÉ</i>	Philippe LANOË	Catherine CALONEC
Nicolas TESTELIN	Valérie MENTEC	Pascal RAMET	Aurélia PEETERS	Cédric DACQUAY
Sira SAMAKÉ <i>Pouvoir à Mme SEVE</i>	Philippe CALONEC	Mélanie STENVOT	Christian PETIT	Martine DEJEU

CM du 08 juin 2020